

## Point d'actualité de la CAF13

Au regard du contexte actuel, la caf met tout en œuvre pour s'inscrire dans la continuité de services rendus aux allocataires et partenaires.

### La CAF13 reste joignable :

Si nos accueils sont fermés pour répondre aux consignes du gouvernement pour freiner la propagation du coronavirus, nos usagers peuvent :

- continuer à déposer les demandes grâce aux services en ligne sur le Caf.fr et l'appli mobile « Mon compte », sans même avoir à se déplacer. L'appli mobile permet à l'allocataire de disposer en direct de l'actualité de son compte personnel caf.
- nous contacter par mail sur Caf.fr et l'appli mobile « Mon compte »
- nous joindre par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 15h30 au 0810 25 13 80 (0,06€/min + prix d'un appel local).

### ATTENTION:

Ne pas déposer de courrier directement dans les boîtes aux lettres de la Caf, celles-ci ne sont plus relevées.

En revanche, afin de permettre la transmission de documents, une adresse générique a été mise en œuvre qui permet d'adresser tout document à la CAF :

**[transmettreundocument.caf13@info-caf.fr](mailto:transmettreundocument.caf13@info-caf.fr)**

Pour les partenaires habilités, dans les situations de rupture de droits, la balf partenaires est toujours active. Nous nous efforçons d'en assurer le traitement dans les 72 heures.

### L'accès aux droits est assuré:

La CAF13 continue d'assurer la continuité des droits et des paiements. La majorité des équipes ont été équipés afin d'assurer le traitement des dossiers via le télé travail.

La CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales), en lien avec les pouvoirs publics, et le CD (Conseil Départemental) pour le RSA (Revenu de Solidarité Active) ont initié des dispositions spécifiques et exceptionnelles de maintien de droit afin de ne pas aggraver une situation déjà fragilisée par le confinement.

Par ailleurs, courant mai, une aide spécifique sera automatiquement versée aux familles avec enfant, bénéficiaires de RSA (Revenu de Solidarité Active), APL (Aide Personnalisée au Logement) et ALF (allocation Logement Familial). L'ensemble des informations sont accessibles sur le site [caf.fr](http://caf.fr)

### L'accompagnement des familles est maintenu:

La majorité des travailleurs sociaux ont été équipés afin de pouvoir continuer à exercer leur activité à distance. Ainsi, ils continuent d'assurer les accompagnements en cours.

L'offre de service Deuil (parent ou enfant) est également maintenue.

En revanche, les permanences physiques et téléphoniques du service social sont suspendues.